

Août 2016

Comité sur la réforme électorale

Objet : Les avantages du vote préférentiel pour les Canadiens

Madame, Monsieur

Le système uninominal majoritaire à un tour adopté au Canada est archaïque et son usage est peu répandu à l'échelle mondiale. Pour ma part, il m'a toujours semblé contraire à la logique qu'un candidat puisse être élu sans être le choix de la majorité des électeurs de sa circonscription. Il est encore plus troublant que le parti majoritaire au Parlement ne reflète pas le choix de la majorité des Canadiens. Ainsi, étant donné qu'une minorité d'électeurs et, en outre, étant donné que si peu de Canadiens votent effectivement aux élections, une proportion encore plus faible de Canadiens peut accorder une majorité parlementaire à un parti.

Personnellement, je pense qu'un système de représentation proportionnelle ne constitue pas non plus le mode de scrutin le plus équitable. La représentation proportionnelle ouvre la voie aux partis marginaux radicaux et aux partis frivoles qui seraient inévitablement créés en vue d'obtenir des sièges et de détenir la balance du pouvoir. À mon avis, une telle perspective est effrayante.

Le vote préférentiel est utilisé aux conventions des partis et semble être perçu comme étant un mode de scrutin juste et équitable par tous les grands partis au Canada. S'il est suffisamment équitable pour trancher les luttes politiques internes au Canada, alors il serait hypocrite de suggérer que ce système est inéquitable. Il serait prudent d'étudier les systèmes de vote préférentiel utilisés partout dans le monde afin de tirer parti des réussites dans d'autres pays et d'éviter leurs erreurs.

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous accorderez à mes remarques.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Mark E. Burningham

LaSalle (Ontario)